

## Justice Démantèlement d'un réseau islamiste à Nice

Un réseau islamiste a été démantelé à Nice. Les faits, révélés lundi 26 mars par *Nice Matin*, remontent au 9 décembre 2011. Ce jour-là, une trentaine de jeunes des quartiers est de Nice s'apprétaient à assister à une dernière réunion avant de partir pour l'Afghanistan. Mais un banal contrôle d'identité a coupé court à leurs velléités de djihad. Leur recruteur, Omar Diaby, ancien braqueur de banque devenu prédicateur d'un islam radical, est interpellé à la gare SNCF de Nice dans le cadre d'une affaire de trafic de pièces de voiture et écroûé. Omar Diaby, Sénégalais de 37 ans, était un membre actif, comme une demi-douzaine d'autres personnes demeurant dans les Alpes-Maritimes, de Forsane Alizza, l'organisation islamiste dissoute par le ministre de l'intérieur Claude Guéant le 2 mars. Depuis plus d'un an, Omar Diaby et quatre autres personnes étaient sous surveillance des services de renseignement. ■

PAUL BARELLI  
(NICE, CORRESPONDANT)

## La dérive familiale des « fauchées » de l'A7

Les trois sœurs, âgées de 12, 13 et 19 ans, sont mortes, percutées sur la voie centrale de l'autoroute, vendredi 16 mars

Marseille  
Envoyée spéciale

Les dépouilles de Carmen, Charlotte et Victorine S. ont été rendues à leur famille la semaine dernière. Vendredi 16 mars peu avant minuit, les trois sœurs âgées de 12, 13 et 19 ans sont mortes, percutées sur la voie centrale de l'autoroute A7 qu'elles traversaient à hauteur de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) en direction du sud.

L'enquête continue, mais les raisons de leur présence à plus de 150 kilomètres de La Castellane, leur cité des quartiers nord de Marseille, demeure mystérieuse. « Notre objectif est de déterminer si elles se sont retrouvées à cet endroit extrêmement dangereux forcées par un tiers, mais ce sera compliqué », prévient Antoine Paganelli, procureur de la République à Valence.

Les habitudes d'errance des trois adolescentes s'expliquent en pointillés dans l'épais dossier d'assistance éducative ouvert au nom

de leur famille il y a plusieurs années. La déscolarisation de Victorine en CM2 avait inquiété l'éducation nationale, entraînant l'ouverture d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert par un juge des enfants. Dans ce cadre qui suppose d'établir un lien de confiance, un éducateur ou un assistant social intervient régulièrement au domicile de la famille pour une durée de six mois à deux ans, renouvelables jusqu'à la majorité des enfants concernés, afin de modifier leur contexte de vie.

En mai 2007, sept des dix-huit enfants mis au monde entre le milieu des années 1980 et 2003 par Anna S., 51 ans, étaient encore suivis. Mais il y a deux mois, la justice impuissante face au « manque d'envergure éducative » des parents a levé toute mesure d'assistance. Contrairement à leurs promesses, les S. qui se disputent souvent violemment et dont tous les enfants sauf un étaient déscolarisés, n'ont pas remis leur progéniture à l'école. « Ils ne sont pas franchement hostiles mais ils opposent

une impressionnante force d'inertie et les enfants sont livrés à eux-mêmes », explique une source proche du dossier.

Dans le quartier marseillais de La Castellane, où a grandi Zinedine Zidane, tout le monde n'a pas une destinée de star internationale du football. Le chômage des 18-30 ans avoisine les 50%. Issue de la communauté des gens du voyage, sédentarisée de longue date, la famille S. vit répartie dans deux F5 au sixième étage. Et l'Union départementale des associations familiales (UDAF) gère le budget d'une maisonnette qui ne désemplit pas. Quatre des aînés l'ont quittée mais, en octobre 2010, le premier enfant de Victorine – d'abord déclaré à sa naissance comme étant celui d'une de ses sœurs aînées – est venu grossir les rangs.

Devenue maman, Victorine – qui se faisait appeler Linda – n'a pas renoncé à ses longues virées avec ses jeunes sœurs. A pied, puisque le terminus du métro se trouve à plusieurs kilomètres en

contrebas de la cité. Vendredi 16 mars, elles sont parties comme souvent à la mi-journée. Cap au nord... Le retour au bercail a été contrarié. Des témoins les ont remarquées à Lyon, dans le train de 19 h 50 pour Marseille. Fébriles, les adolescentes circulaient dans les wagons. Contrôlées sans titre de transport, elles ont juré être toutes trois majeures pour éviter le

### « Les enfants sont livrés à eux-mêmes »

Une source proche du dossier

recours de la SNCF à la police. Elles ont fait mine de descendre à Pierrelatte (Drôme) puis tenté en vain de remonter dans le train.

Dans la gare, apprenant de la bouche d'une étudiante que le prochain train pour Marseille ne passerait qu'aux aurores le lendemain, elles ont téléphoné depuis un portable. La vidéosurveillance les a encore repérées à la sortie près d'un véhicule blanc qui s'arrê-

taut. La caméra est allée balayer un autre angle. A son passage suivant, la voiture et les adolescentes avaient disparu...

Vendredi 16 mars, vers 23 heures, peu avant l'accident, un patrouilleur de l'A7 a rencontré les jeunes filles. Elles ont refusé d'attendre derrière les glissières de sécurité les gendarmes chargés des évacuations dans de telles situations. Elles se sont enfuies en courant sur la bande d'arrêt d'urgence dans le sens inverse de la circulation. En marche arrière, le patrouilleur a tenté de les rattraper, avant de les perdre de vue.

Victorine a été identifiée la première, grâce à ses tatouages. Pour ses cadettes, on a recouru aux indications vestimentaires fournies par une belle-sœur. Les parents « trop effondrés » n'ont pas fait le déplacement.

Mercredi 21 mars, un de leurs fils devait répondre devant le tribunal correctionnel de Marseille du vol d'un iPhone dans un train. L'audience a été renvoyée. ■

PATRICIA JOLLY

La Grèce tente d'organiser sa faillite...  
Mais c'est pas trop tard ?

Non, en organisant sa faillite, la Grèce  
arriverait à effacer 50 % de sa dette.

50% de 206 milliards d'euros,  
ça fait toujours 103 milliards.

Maintenant,  
l'info s'écrit avec vous.



## La Cour européenne des droits de l'homme rejette le recours de Dany Leprince

Condamné à la réclusion à perpétuité en 1997 pour le meurtre de quatre membres de sa famille, il clame depuis toujours son innocence

Dany Leprince a perdu la dernière chance de faire établir son innocence : la Cour européenne des droits de l'homme a repoussé en février sa requête, il l'a appris mardi 20 mars au matin au centre de détention de Melun par ses avocats, qui venaient plaider pour lui une demande de remise de peine.

Dany Leprince a été condamné en décembre 1997 à la réclusion à perpétuité assortie d'une peine de vingt-deux ans de sûreté pour le meurtre, trois ans plus tôt, de son frère, sa belle-sœur, et deux de ses nièces, de 6 et 10 ans à Thorigné-sur-Dué, un bourg de la Sarthe. Il a avoué le seul meurtre de son frère, après une garde à vue éprouvante, avant de se rétracter et crier depuis dix-huit ans son innocence. Aucune preuve matérielle n'a pu être retenue contre lui, le mobile, l'heure, et l'arme du crime – une feuille de boucher – sont incertains ; seuls les témoignages de sa femme et de sa fille (15 ans à l'époque des faits) fondent l'accusation, même s'ils sont en partie contradictoires.

Saisie en 2005, la commission de révision des condamnations pénales avait estimé que l'instruction avait été « émaillée de nombreuses failles », elle avait mis au jour cinq éléments nouveaux et remis Dany Leprince en liberté le 8 juillet 2010, en attendant que la Cour de révision se prononce. Mais la Cour a considéré le 6 avril 2011 qu'il n'existait « aucun fait nouveau ou élément inconnu au jour du procès de nature à faire naître un doute sur la culpabilité de Dany Leprince » et l'a réincarcéré, après huit mois de liberté.

Le parquet général d'Angers a indiqué à son tour en juin 2011, après « un examen attentif et impartial » du dossier, qu'il n'y avait pas lieu de rouvrir l'enquête, même si on ignore toujours qui a laissé des traces de pas sur les lieux du crime, à qui appartiennent les deux ADN retrouvés sur des couteaux ou qui pouvait bien être au téléphone au lendemain du crime, dans la maison des victimes. La condamnation de Dany Leprince est ainsi devenue « irrévocable ». Le président de la République a refusé la grâce le 19 septembre 2011, sans même entendre les avocats

du condamné. Le recours devant la Cour européenne des droits de l'homme, déposé le 22 septembre 2011, a été déclaré irrecevable le 14 février par un juge unique, l'espagnol Luis Lopez Guerra. « Compte tenu de l'ensemble des éléments en sa possession, et dans la mesure où elle était compétente pour connaître des allégations formulées, a indiqué le juge dans un bref courrier. La Cour n'a relevé aucune apparence de violation des droits et libertés garantis par la Convention. » Le propos est sec : « Cette décision est définitive », « le greffe ne sera pas en mesure de vous fournir d'autres précisions ni de répondre aux lettres », « votre dossier sera détruit dans le délai d'un an ».

« C'est une déception, convient M<sup>e</sup> Yves Baudelot, l'un des avocats de Dany Leprince. Nous n'avons

« Nous n'avons pas été entendus, on ne sait pas pourquoi »

M<sup>e</sup> Yves Baudelot  
avocat de Dany Leprince

pas été entendus, ils ne disent pas en quoi les moyens que nous invoquons ne sont pas recevables, on ne sait pas pourquoi. »

Dany Leprince, sauf « éléments nouveaux », reste donc à jamais coupable. Il n'a pas revu ses trois filles depuis dix-huit ans, sa mère s'est pendue en 2007, il n'a pas le droit de téléphoner à son père, actuellement hospitalisé.

M<sup>e</sup> Baudelot a déposé le 28 septembre 2011 une demande de libération conditionnelle, plaidée mardi 20 mars, avec M<sup>e</sup> Etienne Noël, l'un des meilleurs spécialistes du droit pénitentiaire, devant trois juges du tribunal de l'application des peines du centre de détention de Melun, où Leprince est incarcéré.

Il s'agit d'une double requête : une demande de suspension de la peine de sûreté – qui court encore pendant quatre ans – et une demande de remise en liberté sous contrôle judiciaire chez sa femme Béatrice, épousée en prison. Jugement dans un mois. ■

FRANCK JOHANNÈS

Économie

Découvrez le nouveau site **Le Monde.fr**  
Échangez en direct avec la rédaction, visionnez des vidéos inédites, consultez des rubriques enrichies et profitez des services mobiles innovants

Le Monde

INTERNET  
MOBILE  
TABLETTE  
QUOTIDIEN  
MAGAZINE